

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID: 030-213001258-20240130-DMM_134-AU

DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE – DMM 134 PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A NIMES METROPOLE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire de GARONS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération, en date du 27 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire le soin de solliciter les subventions d'investissement pour tout programme d'un montant inférieur à 200 000 €,

Vu les mesures d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole dans le cadre de l'attribution de fonds de concours,

Vu la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public, dont le plan de financement est détaillé, ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Fourniture et pose de 55 Iuminaires leds	26 655,00€	Etat (fonds vert) :30 %	8 830,50 €	
Fourniture et pose de 4 horloges astronomiques connectées (abonnement compris)	2 780,00 €	SMEG: 30%	8 830,50 €	
		Reste à charge de la commune (sans fonds de concours)	11 774,00 €	
TOTAL DEPENSES HT	29 435,00€	TOTAL RECETTES	29 435,00 €	

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter un fonds de concours auprès de Nîmes Métropole en vue de la rénovation de l'éclairage public, conformément au plan de financement des travaux détaillé cidessus et des devis ci-annexés.

ARTICLE 2 : la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet et affichée en mairie sur les panneaux prévus à cet effet.

Garons, le 3 0 JAN. 2024

Alain DALMAS

Maire de Garons



Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID: 030-213001258-20240130-DMM_134-AU

A Garons, le 17/11/2023





Zone Aéropole 30 128 GARONS

Tél: 04.66.70.60.34 - Fax: 04.66.70.60.31

A l'attention d'Aline BASTIDA

DEVIS N°23/683

G3 Programmé 2024 - 75% d'économies d'énergie

N°	DESIGNATION	U	Q	PU€	PT€
130	Horloge astronomique Lora EP NRJ Abonnement annuel pour une horloge astronomique Lora Luminaire type TWEET S1 24 leds bi-puissance ou similaire Coffret en pied de mât type Minipak de Sogexi ou similaire Dépose de lanterne sur candélabre	u u u u	4 4 55 52 58	650,00 45,00 391,00 60,00 35,00	2 600,00 € 180,00 € 21 505,00 € 3 120,00 € 2 030,00 €

Conditions Générales :

* Base de prix CPE GARONS 2022-2027

TOTAL HT	29 435,00 €		
TVA 20 %	5 887,00€		
MONTANT TTC	35 322,00 €		

D.RAYMOND

Responsable d'Affaires

Santerne

Bon pour accord le: Signature:

> Santerne Camargue SASU au capital de 310 000 € Siège social : Zone aéropole - 30128 Garons SIRET 439 487 950 00024/RCS Nîmes B 439 487 950/N° APE 4222 Z